



COZES

Samedi 5 Août 2023

Brocante organisée par Cozes Professionnel en centre ville

40ème Brocante

Renseignements : 07.50.06.45.22 - @mail : brocantecozes17120@gmail.com
Coupon d'inscription à retourner à : Office du Tourisme de Cozes 8 rue de l'hôtel de ville 17120 Cozes

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

@mail :

Professionnel : SIRET ou RC n° :

Particulier : n° Carte d'identité :

Nature des objets vendus :

Nombre de mètres (4€) : Règlement : m x 4€ = euros

Téléphone : Chèque Espèce

Secteur souhaité :

Route de Talmont Route de Royan Halles

Rue de l'hôtel de ville Rue du Calvaire

Grande Rue Rue du Commerce

MERCI DE JOINDRE IMPERATIVEMENT

- Règlement par chèque à l'ordre de "COZES PROFESSIONNELS"
- Photocopie recto/verso carte d'identité pour les particuliers
- Extrait K-bis pour les professionnels

Fait à : Le : Signature :

Seuls les emplacements payés d'avance seront réservés.

Les autres placements se feront en fonction des arrivées et selon les capacités d'accueil.

Nombre d'emplacements limités

Date limite des inscriptions : 02/08/2023

Règlement de la manifestation au verso

COZES - 40ème Foire aux puces

Mesdames et messieurs les exposants,

L'association des commerçants, artisans et professions libérales de Cozes organisatrice de l'animation vous souhaite la bienvenue.

Tous les bénévoles de notre association feront le maximum pour vous rendre cette journée agréable et conviviale. C'est avec plaisir que nous vous offrirons à chacun l'apéritif à midi.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la manifestation et notamment :

- L'accueil des exposants a lieu de 6h à 8h. Les emplacements sont attribués après inscription. L'exposant doit impérativement communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre, joindre le règlement et la photocopie d'une pièce d'identité (extrait K-bis pour les professionnels).
- Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence des éléments demandés.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser un règlement.
- Les professionnels de la restauration ne sont pas acceptés, ce service étant réservé aux commerçants et associations de Cozes.
- Dès son arrivée, l'exposant sera accompagné à l'emplacement qui lui est attribué. Il est **INTERDIT** de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur est habilité à procéder à des aménagements. Les exposants sont tenus de rester jusqu'à la fin de la journée.
- En raison de la configuration des rues, les véhicules devront être dégagés à 8h30.
- Les routes de Royan et de Talmont seront réservées aux riverains et professionnels avec gros camion.
- Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc. interdit à la vente). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- L'obligation d'affichage du prix sur chaque article proposé à la vente, l'obligation de se conformer aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des services de l'état.
- Les places non occupées après 8h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. En cas d'absence, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins 72h avant la date de la manifestation. A défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.
- **En ce qui concerne les particuliers**, ils devront en outre signer une déclaration sur l'honneur attestant que leur participation au vide grenier est exceptionnelle et s'engageant à ne vendre que des objets personnels et usagés. Il sera remis à chaque exposant un sac plastique permettant de recevoir les papiers, détritus, etc. **Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre à la fin de la journée.**
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation

Toute l'équipe de l'organisation vous remercie de votre participation et vous souhaite une excellente journée.